

Commission : Sommet UE – candidats à l'adhésion

Problématiques : Quelle place peut-on donner aux pays officiellement candidats à intégrer l'UE et quelle stratégie d'élargissement mener à l'horizon 2050 ?

Auteur : France

La France, à son nom complet, la Cinquième République Française, est une république transcontinentale et unitaire, où tous les citoyens sont soumis au même et unique pouvoir, à l'opposé de l'État fédéral. Le pays est divisé en 18 régions dont 6 ne font pas partie de la France continentale. En effet, grâce à son passé coloniale, la nation comprend des terres en Europe, Afrique, Océanie, dans les deux Amériques, et a même revendiqué un territoire en Antarctique. Néanmoins, ce ne sont pas toutes ces terres qui sont considérées comme la France, il ne s'agit seulement que de la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Guinée Française, la Mayotte et la Réunion, qui font autant partie de la France que sa capitale Paris. Les citoyens de ces 6 régions sont également des citoyens de l'Union Européenne.

Ces 18 régions administratives ont chacune son propre conseil régional élu. Ces régions sont à leur tour divisées en 96 départements, qui sont des subdivisions administratives plus petites et qui ont également leur propre conseil élu. Les départements sont à leur tour divisés en arrondissements, qui sont des subdivisions administratives plus petites encore, et ceux-ci sont divisés en cantons. Les cantons sont enfin subdivisés en communes, qui sont les unités administratives de base de la France.

Le gouvernement français fonctionne selon un système de démocratie représentative, dans lequel les citoyens élisent des représentants qui prennent des décisions politiques en leur nom. Le président est le chef de l'État et est élu pour un mandat de cinq ans. Le gouvernement français est composé de deux branches: le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Le pouvoir exécutif est exercé par le président, à nos jours Emmanuel Macron, et le Premier ministre, en l'occurrence Elisabeth Borne, qui est nommée par le président. Le Premier ministre est responsable de la gestion quotidienne du gouvernement et dirige les ministres qui sont responsables de différents portefeuilles, tels que l'économie, la défense, l'éducation et la culture.

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement, qui se compose de deux chambres: l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée nationale est élue pour un mandat de cinq ans et est responsable de l'adoption des lois. Le Sénat est également élu, mais les sénateurs sont élus pour un mandat de six ans. Le Sénat a pour rôle de vérifier les lois adoptées par l'Assemblée nationale et de proposer des amendements.

La France fait partie de l'Union Européenne. Cette appartenance est désirée par de nombreux États grâce aux avantages économiques et sociaux qu'elle offre. Les pays membres, avec la France, en 2002 se sont rencontrés au Danemark pour discuter de l'adhésion de dix nouveaux pays. Ils se sont mis d'accord sur les critères et la stratégie de l'adhésion à l'Union. La Cinquième République tient à ces exigences, telles que la démocratie, le respect des droits de l'homme, une économie stable et libre, ainsi qu'un système juridique égalitaire. C'est pour cela qu'elle estime quelques candidats mieux placés pour l'adhésion.

La France compte à protéger ces valeurs pour garder l'intégralité de l'Union Européenne, d'autant plus qu'elles sont en accord avec les valeurs françaises fondamentales : Liberté, égalité, et fraternité.